

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e-s présent·e-s : 13

Nombre de conseiller·e-s absent·e-s : 2

Étaient présent·e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Étaient absent·e-s :

Nadège Rivoire donne pouvoir à Nans Perrin

Eric Bordereau

Date de convocation : 12 juin 2025

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OBJET : Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AC 320 et 321 (AC129), 16 rue du mas
- Immeuble cadastré AE 91, 4 rue prémartin
- Immeuble cadastré AB 233, 234 et 338, 23 rue peyronnet
- Immeuble cadastré AD 169, 06 place de l'ancienne bascule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac